

www.slba.fr



Règlement de l'Appel à candidature **Lyon Art Paper 2024** 10^e ÉDITION DU SALON DU DESSIN CONTEMPORAIN

Du 9 au 13 octobre 2024 à la Fondation Renaud-Fort de Vaise
(27 Bd Antoine de Saint-Exupéry, 69009 Lyon)

Le papier dans tous ses états

Lyon Art Paper a pour objectif de faire connaître et valoriser la création contemporaine dans sa vitalité et sa diversité. Ce salon est dévolu aux œuvres sur papier ou carton et aux volumes en papier ou carton. Tous les médias ou techniques (dessins, volumes, huiles...), sont autorisés, sous réserve que le support employé soit exclusivement papier ou carton.

Rejoignez-nous pour faire vivre et perdurer cette belle aventure !

CANDIDATURE

Les artistes/galeries présentant un artiste peuvent faire acte de candidature avant le 08/03/2024. Un jury indépendant et professionnel se réunira au cours des deux premières semaines d'avril et examinera l'ensemble des dossiers qui lui seront parvenus. Les résultats du jury seront transmis fin avril (**en absence de réception du courriel dans les temps, merci de nous contacter après avoir vérifié dans les spams**).



DOSSIER DE CANDIDATURE

Les artistes/ les galeries devront

- remplir le formulaire d'inscription en ligne
- transmettre par courriel un CV à paper@slba.fr
- faire parvenir 5 photos numériques de bonne définition (≥ 300 dpi en format $\geq 10 \times 15$ ou $\geq 2,5$ Mo) d'œuvres représentatives de leur travail récent et de leur univers par un logiciel de transfert courant type WeTransfer ou Smash à paper@slba.fr

Aucune photo sur papier ne pourra être prise en compte.

Ne pas oublier de mentionner le titre exact de l'œuvre, ses dimensions, le nom de l'artiste et le cas échéant, le crédit photo (copyright).

PRESENTATION DES ŒUVRES

Plusieurs possibilités sont offertes :

- **Une ou plusieurs œuvres à accrocher sur** les surfaces des salles d'exposition (murs/panneaux) (*attention : à ne pas surcharger votre espace en cas de petits ou grands formats ; au poids des œuvres accrochés*).
Type d'œuvres : dessins, gravures ou autres travaux sur support papier ou carton en 2D à l'exception des photographies, des contrecollés (marouflés) sur toile, gros grain, dibon...
- **Volumes (sculptures en papier ou en carton) : le jury choisira une ou plusieurs œuvres parmi celles proposées par l'artiste.**

D'autres œuvres non-encadrées pourront être proposées dans un carton, un book ou un dossier. Une liste avec titres, tailles, techniques et prix sera remise à l'accueil le jour du dépôt. Un second exemplaire sera placé par l'artiste dans le carton, book, etc.

Des "chèvres" en nombre limité pourront être prêtées par la SLBA sur demande et éventuellement contre caution de 100€ en chèque restitué au retour du matériel prêté.

Les organisateurs/scénographes auront défini l'emplacement de chaque exposant. Tout non-respect des clauses d'accrochage ou de présentation entraînera un retrait de l'œuvre lors de l'installation.

DATES ET HORAIRES

Accrochage des œuvres au Fort de Vaise :

- **lundi 7 octobre** (recommandé pour les artistes habitant Lyon et la région) de 14h00 à 18h
- **mardi 8 octobre** pour les artistes éloignés de > 150 km de 10h à 18h

Soirée d'ouverture : le mercredi 9 octobre de 18h à 21h.

Heures d'ouverture de l'exposition au public :

- mercredi 9 octobre de 14h30 à 21h
- jeudi 10 et vendredi 11 octobre de 12h à 19h
- samedi 12 octobre de 11h à 21 h
- dimanche 13 octobre de 10h à 19h.



Décrochage au Fort de Vaise :

- dimanche 13 octobre de 19h à 21h et lundi 14 octobre de 10h à 13h.

Logistique et stockage des œuvres : L'artiste **s'occupe** du transport et de l'accrochage de ses œuvres. Au-delà des horaires ci-dessus, l'association ne sera pas en mesure d'assurer leur gardiennage, aucune possibilité de stockage ne lui étant offerte. **Des bénévoles sont présents pour une aide ponctuelle.**

PARRAINAGE D'UN ARTISTE

Il consiste en la prise en charge financière de l'espace de l'artiste (voir sur le site).

FRAIS DE DOSSIER, INSCRIPTION & PARTICIPATION

- Les candidats régleront les frais de dossier d'inscription d'un montant de 21€ par carte bancaire sur la [plateforme HelloAsso](#) ou, à défaut, par chèque à l'ordre de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts adressé au trésorier, M. Frédéric BERARD, 19 chemin des Balmes, 69140 Rillieux. Ce chèque devra nous parvenir dans les 4 jours sinon l'inscription ne sera pas validée. **Les frais d'inscription restent acquis à l'association, quelle que soit la décision du jury.** Avec [HelloAsso](#), vous recevez immédiatement un reçu.

- Les artistes/galeries sélectionnés et retenus par le jury devront s'acquitter d'une **adhésion de 20€ à l'association** et d'une participation **aux frais d'accrochage** (barème ci-après) à régler par HelloAsso ou, à défaut, par chèque à l'ordre de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts, adressé au trésorier, M. Frédéric BERARD, 19 chemin des Balmes, 69140 Rillieux. Ce chèque devra nous parvenir dans les 4 jours sinon l'inscription ne sera pas validée.

- **Œuvres accrochées et œuvres en vrac** (deux espaces maximums par artiste ou pour chaque artiste présenté par une galerie) :
 - **200 €** (adhésion incluse) pour un espace
 - **380 €** pour deux espaces.

L'espace sera d'environ 1,5 mètres linéaire.

- **Volumes** : **200 €** (adhésion incluse) **pour un espace de 2,5 m x 2,5m.**
- **Pour les grosses pièces au sol et pour les installations** : nous contacter.
- **Pour les artistes exposant à la fois des œuvres à plat et des volumes**, il convient d'additionner les deux montants correspondant à leur choix.

VENTE DES ŒUVRES

Aucune rétrocession sur les ventes n'est demandée par l'association.

INVITATIONS

Un modèle d'invitation numérique vous sera transmis et se trouvera en ligne sur le site. Des invitations sur papier (flyers) pourront être retirées à une adresse communiquée ultérieurement. Vous avez la possibilité d'avoir plusieurs invités....



CATALOGUE

Un catalogue est édité. Pour chaque artiste, il comprendra une photographie, un texte éclairant son travail/sa démarche et ses coordonnées ainsi que celles de l'éventuelle galerie qui le présente (cf. fiche catalogue en annexe). Ces renseignements devront être fournis **au plus tard pour le 30 mai** à paper@slba.fr

Deux exemplaires sont remis gracieusement à chaque artiste.

PRIX

Un prix « Lyon Art Paper » est décerné par un jury présidé par l'invité d'honneur. Le lauréat du prix 2024 bénéficiera, pour l'édition 2025, d'un espace gratuit, de l'encadrement de 4 œuvres par un partenaire et d'une exposition avec la galerie « L'Œil Ecoute » 3 Quai Romain Rolland, 69005 - Lyon.

Un prix « Artiste Aralya » est décerné par la Présidente d'Aralya.

D'autres prix peuvent être attribués en fonction des partenariats mis en place avec la SLBA en 2024.

ASSURANCE

Chaque exposant reste responsable de ses œuvres et de son matériel d'exposition, et peut, s'il le juge nécessaire, les assurer contre tous les risques encourus, auprès d'une compagnie d'assurances de son choix.

Les exposants dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas d'incendie, d'explosion, d'inondation, de troubles divers et pour tout élément non imputable aux organisateurs, agents et préposés. Il ne pourra, non plus, être demandé de dommages et intérêts aux organisateurs dans le cas où l'exposition serait annulée par suite d'événements présentant un caractère de force majeure.

PRESENCE DES ARTISTES

Il est vivement conseillé aux artistes d'être présents sur leur espace pendant tout le salon afin de rencontrer leur public et de concrétiser ventes et contacts professionnels.

DROIT A L'IMAGE

Les exposants acceptent l'utilisation et l'exploitation non commerciale de la photographie des œuvres qu'ils présentent à des fins de communication. Si les photographies ont été faites par un professionnel, lui demander le droit de copyright (crédit photo) et nous communiquer les éléments de crédit photographique afin que nous les reprenions sur nos communications.